Dear CAHP Member,

[Le français suit]

The Board of Directors are proposing a crucial adjustment in our fee structure at our Annual General Meeting, effective January 1, 2025. The context regarding the rationale behind this decision has not been taken lightly.

Despite raising the fees in 2022, we have continued to face significant inflationary pressures that have affected the cost of providing our services, particularly in the past two years.

As you may be aware, the costs of goods, services and insurance has risen substantially due to inflation and the post-pandemic recovery. These increases have directly impacted our operational expenses. In order to maintain a high level of service that you expect and to grow our national presence and importance, we must adapt to these economic conditions. While many professional associations cover their costs through their fees, CAHP is developing alternative sources of revenue, but it is not enough.

CAHP is offering more programming, benefits and opportunities than in the past. We are involved in building the association to have a more meaningful presence in many sectors. To have a voice, this requires retainment of existing members and acceptance of more professionals into CAHP. Growth can contribute to sustaining the association, but the current rates are not enough to cover our annual shortfall.

We are committed to maintaining a balanced budget to ensure the long-term sustainability of our operations. Without periodic minor fee adjustments, we risk compromising the quality of the services we offer or falling short of covering essential operational costs. This increase will allow us to:

- Improve delivery of services to you without cuts or reductions
- Retain staff and adjust resources to reflect current economic realities and support our valued team
- Invest in necessary upgrades (professional development, web services, conference offerings) to ensure a high quality of service.

We understand that fee increases can be concerning, and we have made every effort to keep this adjustment as modest as possible while still meeting our financial obligations. Our Executive Director has managed to reduce operational costs and offer more support to members.

The Board of Director considers an initial 6% increase reflects the amount necessary to keep pace with inflation and maintain our budgetary balance without sacrificing the quality-of-service CAHP provides to members. Periodic increases in the membership fees will be necessary as operational needs become costlier.

We greatly value your continued support and understanding as we navigate these economic challenges.

Motion: Whereas, CAHP proposes a 6% membership fee increase to each category, except the student category, to be accepted by the general membership.

Sincerely,
CAHP Board of Directors

Cher membre de l'ACECP,

Le conseil d'administration propose un ajustement crucial de notre structure de frais lors de notre assemblée générale annuelle, à compter du 1er janvier 2025. Le contexte concernant la raison d'être de cette décision n'a pas été pris à la légère.

Malgré l'augmentation des frais en 2022, nous avons continué de faire face à d'importantes pressions inflationnistes qui ont affecté le coût de la prestation de nos services, en particulier au cours des deux dernières années.

Comme vous le savez peut-être, les coûts des biens, des services et des assurances ont considérablement augmenté en raison de l'inflation et de la reprise post-pandémique. Ces augmentations ont eu une incidence directe sur nos dépenses de fonctionnement. Afin de maintenir le niveau de service élevé auquel vous vous attendez et d'accroître notre présence et notre importance nationales, nous devons nous adapter à ces conditions économiques. Bien que de nombreuses associations professionnelles couvrent leurs coûts au moyen de leurs honoraires, le CAHP développe d'autres sources de revenus, mais ce n'est pas suffisant.

L'ACECP offre plus de programmes, d'avantages et de possibilités que par le passé. Nous participons à la construction de l'association pour avoir une présence plus significative dans de nombreux secteurs. Pour avoir une voix, cela nécessite le maintien en poste des membres existants et l'acceptation d'un plus grand nombre de professionnels dans l'ACECP. La croissance peut contribuer au maintien de l'association, mais les taux actuels ne sont pas suffisants pour couvrir notre manque à gagner annuel.

Nous sommes déterminés à maintenir l'équilibre budgétaire afin d'assurer la viabilité à long terme de nos activités. Sans ajustements périodiques des frais mineurs, nous risquons de compromettre la qualité des services que nous offrons ou de ne pas couvrir les coûts opérationnels essentiels. Cette augmentation nous permettra de :

1. Améliorer la prestation des services qui vous sont offerts sans coupures ni réductions

2. Retenir le personnel et ajuster les ressources pour refléter les réalités économiques actuelles et soutenir notre équipe appréciée

3. Investir dans les mises à niveau nécessaires (perfectionnement professionnel, services Web, offres de conférences) pour assurer une qualité de service élevée.

Nous comprenons que les augmentations de frais peuvent être préoccupantes, et nous avons fait tous les efforts possibles pour garder cet ajustement aussi modeste que possible tout en respectant nos obligations financières. Notre directeur exécutif a réussi à réduire les coûts opérationnels et à offrir plus de soutien aux membres.

Le conseil d'administration considère qu'une augmentation initiale de 6 % reflète le montant nécessaire pour suivre le rythme de l'inflation et maintenir notre équilibre budgétaire sans sacrifier la qualité de service que le PCSA offre à ses membres. Des augmentations périodiques des frais d'adhésion seront nécessaires à mesure que les besoins opérationnels deviendront plus coûteux.

Nous apprécions grandement votre soutien et votre compréhension continus alors que nous faisons face à ces défis économiques.

Motion : Attendu que le CAHP propose une augmentation de 6 % des frais d'adhésion à chaque catégorie, à l'exception de la catégorie des étudiants, qui sera acceptée par l'ensemble des membres.

Cordialement,
conseil d'administration du CAHP